

23 Mar 2024 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 22 mars 2024

## Soutien à des fonds dans le secteur de la recherche scientifique fondamentale

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal répartissant le montant destiné à la recherche scientifique fondamentale pour 2024.

L'Office national de sécurité sociale (ONSS) répartit chaque année le montant prévu dans la loi-programme entre les fonds actifs dans le secteur de la recherche scientifique fondamentale.

Le montant de base indexé à distribuer pour 2024 s'élève à 45.161.146,35 euros. La répartition est la suivante :

- Fonds voor wetenschappelijk onderzoek-Vlaanderen (FWO) : 22.472.981,11 euros
- Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) : 22.688.165,23 euros

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 189 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 pour l'année 2024*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)